

Le 9 Janvier 2019 est paru au Journal Officiel un décret relatif aux modalités d'application et de calcul de l'Index de l'égalité femmes-hommes.

Inscrit dans la loi Liberté, l'Index concerne toutes les entreprises d'au moins 50 salariés. Celles-ci doivent publier au 1er mars de chaque année leur Index de l'égalité femmes-hommes basé sur 5 indicateurs (4 pour les entreprises de moins de 250 collaborateurs) :

1. écart de rémunération entre les femmes et les hommes
2. écart de répartition des augmentations individuelles
3. écart de répartition des promotions (uniquement pour les sociétés de plus de 250 collaborateurs)
4. pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congés maternité
5. équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunération

Dans ce contexte, nous publions les notes de l'Index 2021 pour les sociétés du Groupe PHE, ainsi que les résultats obtenus par indicateur.

	RESULTATS PAR INDICATEUR					NOTE INDEX
	Indicateur écart de rémunérations	Indicateur écart de taux d'augmentation	Indicateur écart de taux de promotion	Indicateur retour de congés maternité	Indicateur hautes rémunérations	
<i>ACR</i>	34	25	non concerné	15	5	79/100
<i>AD BPN</i>	38	20	10	incalculable	0	80/100
<i>AD GADEST</i>	37	20	15	incalculable	0	85/100
<i>AD GOBILLOT RHONE</i>	37	35	non concerné	incalculable	0	85/100
<i>AD GRAND OUEST</i>	38	20	10	incalculable	0	80/100
<i>AD NORMANDIE MAINE</i>	38	20	non concerné	15	0	86/100
<i>AD PL CENTRE OUEST</i>	29	35	non concerné	incalculable	0	75/100
<i>AD PL GOBILLOT</i>	incalculable	35	non concerné	15	0	Légalement sans objet *
<i>AUTODISTRIBUTION</i>	14	20	15	15	5	69/100
<i>AUTODISTRIBUTION PL</i>	27	25	non concerné	incalculable	5	67/100
<i>COFIRHAD</i>	39	20	15	0	0	74/100
<i>COMPTOIR VI</i>	incalculable	35	non concerné	incalculable	5	Légalement sans objet *
<i>CORA</i>	38	35	non concerné	15	5	93/100
<i>DOYEN</i>	incalculable	35	non concerné	incalculable	5	Légalement sans objet *
<i>FIA</i>	35	35	non concerné	incalculable	0	82/100
<i>FREINAGE PL SERVICES</i>	incalculable	35	non concerné	incalculable	0	Légalement sans objet *
<i>IDF POIDS LOURDS</i>	incalculable	35	non concerné	incalculable	0	Légalement sans objet *
<i>LOGISTEO</i>	incalculable	35	non concerné	15	5	Légalement sans objet *
<i>MONDIALPB **</i>	0	0	15	incalculable	10	29/100
<i>OSCARO</i>	38	5	15	0	5	63/100
<i>REMLAUD</i>	incalculable	35	non concerné	incalculable	0	Légalement sans objet *
<i>TCS</i>	incalculable	35	non concerné	incalculable	0	Légalement sans objet *

* L'Index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

** Les femmes étant numériquement peu présentes, notamment sur les métiers opérationnels de MONDIAL PARE-BRISE, des écarts les concernant impactent fortement les ratios de l'Index. Le déséquilibre actuellement constaté sur l'index égalité professionnelle est en faveur des femmes.